

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
31 MAI 2017  
CONJOINT AVEC LE CPAS**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSEN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme ~~C. GUYOT~~, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes ~~N. JAVAUX~~, ~~V. BRAVIN~~, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

M. . GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes et MM. Marie-Louise CHAPELLE-LESPIRE, ~~Michel DELVILLE~~, Anne Lise HENNAUT-DELFINO, François WINTGENS, Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX, Philippe BOVEROUX, ~~Françoise ROELANDTS~~, Joseph SALMON, Vinciane PIRARD, Jean-François CLOSE-LECOCQ, *Conseillers de l'Action Sociale;*

M. E. RADOUX, *Directeur.*

Monsieur le Président ouvre la séance conjointe commune/cpas à 20:15 en excusant l'absence de Mesdames C. GUYOT, N. JAVAUX et V. BRAVIN.

**SÉANCE PUBLIQUE**

A 20:25, Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS excuse l'absence de Madame ROELANDTS et de Monsieur DELVILLE

*A 20:30, Madame Sabine ELSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations entre en séance*

*A 20:35, Monsieur le Conseiller Lionel THELEN et Monsieur le Conseiller Jean-Michel WIDAR entrent en séance*

**1. Rapport sur les économies d'échelles et synergie**

Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme présente le point et expose les synergies entre les services de l'Echevinat de la Santé et des Affaires Sociales avec le CPAS.

Les services concernés sont:

**1. Le service social communal**

Ce service social individuel du CPAS et le service d'aide aux familles et de proximité du CPAS collabore avec le service social communal.

**2. Le service social du personnel**

Ce service a étendu ses interventions aux agents du CPAS pour les midis du Sport (cours de gym, aquagym, piscine), l'accès gratuit aux 2 piscines, les bons-cadeaux Saint Nicolas pour les enfants, les créances sur rémunérations, les interventions sociales diverses.

**3. Le plan d'intervention psycho-social**

Il concerne le partenariat avec le fonctionnaire PLANU, le manager psycho-social fédéral et le CPAS pour garantir un soutien psychosocial adéquat des victimes lors des situations d'urgence collectives.

**4. Le plan de cohésion sociale**

Le président du CPAS est vice-président du Plan. Une convention de partenariat a été établie pour Cit'active, Sport et Santé pour tous, Plan canicule et grands froids, Printemps et Eté solidaire, Seniors pour une vie active et autonome, Handicontact et Comp'aidance.

5. Les nouvelles collaborations (Taxi social groupé, Cellule Prévention Enfance Jeunesse, Parentalité-Cité

Les nouvelles collaborations sont une convention de partenariat pour le Service Taxi social groupé, la Cellule Prévention Jeunesse-Parentalité, Cité à VAUX-SOUS-CHEVREMONT et Opendo.

D'autre part, **Cit'Active**, dont le but est d'améliorer le cadre de vie du quartier des logements sociaux en impliquant les habitants et les acteurs locaux a collaboré pour une chasse aux œufs, une balade contée et le cortège de Saint Nicolas.

**Sport et Santé pour Tous** a organisé des ateliers de gym adaptée, le sports pour les seniors, la pétanque intergénérationnelle, le tournoi de mini-foot et 2 balades PMR.

**Le Plan Canicule et Grands Froids** dont le but est de protéger les personnes à risque en cas de conditions climatiques extrêmes via des mesures de prévention/traitement a collaboré avec le SAFA et le Service Proximité pour répertorier le public à risque et apporter le soutien logistique en cas de déclenchement de plan.

**Été Solidaire** a pour but de fournir une première expérience de travail à de jeunes calidifontains issus de familles fragilisées en collaborant avec le travailleur jeunesse du CPAS pour le recrutement et avec le SAFA et le Service Proximité pour la livraison de repas et des petits travaux de jardinage à domicile.

Seniors pour une Vie Active et Autonome dont le but est de réduire le nombre de chutes chez les personnes âgées et maintenir la qualité de vie le plus longtemps possible a collaboré avec le SAFA et le Service Proximité pour relayer les activités "Access" gym" et Sports Seniors auprès des bénéficiaires. Le nouveau projet recherche-action "Maintien à domicile" coordonné par le SAFA.

En 2016, un nouveau répertoire des Services d'Aide et de Soins à Domicile à CHAUDFONTAINE a été édité.

**Handicontact** dont le but est d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et leurs aidants proches a organisé la journée Handisports et Vie, la Semaine des Aidants proches, les Balades PMr...

**Comp'Aidance** dont le but est de promouvoir l'action volontaire de solidarité et d'entraide au niveau communal a organisé des Repair Café.

**Les nouvelles collaborations** ont pour but de s'auto-informer, coordonner les interventions des différents partenaires impliqués, établir un programme d'actions concertées, créer des groupes de travail autour de certaines thématiques (parentalité, réseaux sociaux, sexualité, ...)

## 2. Rapport annuel du CPAS

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS présente le point et explique que le Conseil de l'action sociale se réunit 1 fois par mois, en principe le 2e mardi et s'est réuni 11 fois.

**Le Bureau permanent** s'est réuni 43 fois et en principe le mercredi à 17:30.

Le travail social individuel implique pratiquement tous les services administratifs du CPAS.

Outre les procédures et délais fixés dans la loi organique et la loi sur le Droit à l'Intégration sociale, le CPAS doit respecter la charte de l'assuré social et ses obligations via la Banque Carrefour de sécurité sociale, ce qui génère un travail administratif complexe.

**Les permanences générales** se tiennent les lundis et jeudis de 9:00 à 12:00.

Au cours de ces permanences, les travailleurs sociaux actent des demandes des usagers qui viennent pour la première fois au CPAS et/ou n'ont pas ou plus de dossier ouvert. Ils complètent le formulaire "enquête sociale" ainsi que l'accusé de réception. Il est obligatoire que ce soit une demande d'intervention financière et/ou un suivi social. Cet accusé de réception fait courir le délai d'un mois fixé au CPAS pour instruire la demande et statuer.

### **Les aides sociales particulières subsidiées**

Le subside fédéral "Participation et activation sociale" permet aussi aux adultes de développer des activités culturelles et/ou sportives.

Nous avons justifié des dépenses pour 10 234,95€ et sommes intervenus dans 86 situations.

Le Fonds chauffage finance des allocations de chauffage plafonnées à 210,00€ par an réservées à certaines catégories de personnes pour les factures de mazout, gaz propane, pétrole lampant.

### **Les logements d'accueil et de dépannage**

Le Conseil de l'Action sociale a décidé de confier progressivement la gestion de ses logements à l'Agence Immobilière Sociale Vesdre-Ourthe-Ambève via un mandat de gestion pour les 4 logements dont ils disposent à VAUX-SOUS-CHEVREMONT (1 au Clos Terre des Chênes, 3 rue Cherra et 1 rue des Combattants);

### **La distribution de repas à domicile**

La distribution de repas a lieu 5 jours par semaine avec possibilité de livraison chaque vendredi pour le week-end.

Il s'agit de repas à réchauffer, conditionnés en barquettes adaptées au four micro-ondes, composés d'un potage frais et d'un plat principal. Les repas sont livrés au CPAS chaque matin par la société "Le Lagon Bleu", traiteur installé avenue du Progrès dans le zoning des Plenesses à ANDRIMONT. Les livraisons sont assurées par le service "Aide Familiale" en 2 tournées (1 pour VAUX-SOUS-CHEVREMONT et CHAUDFONTAINE et 1 pour EMBOURG et BEAUFAYS).

En 2016, nous avons acheté des repas pour un montant de 148 007,00€. Le montant facturé aux bénéficiaires s'élevait à 186 613€. Nous avons livrés 38 637 repas, ce qui représente 182 ménages soit environ 210 personnes bénéficiaires pour un total de 2 361,5 heures de livraison.

### **Les initiatives locales d'accueil et l'aide aux demandeurs d'asile**

Depuis le 15/03/2000, le CPAS s'est inscrit dans les conventions ILA avec le Ministère fédéral de l'Intégration sociale pour faire face à l'afflux des candidats réfugiés politiques qui étaient répartis dans les différentes communes sur base du plan de répartition fixé par le Ministre de l'Intérieur (ce que l'on appelle les inscriptions 207). Le quota qui nous était imparti était de 14 personnes chaque fois que le plan de répartition était d'application.

Les ILA sont des logements loués ou achetés par la commune ou le CPAS. Elles sont réparties sur l'ensemble de la commune mais principalement à VAUX-SOUS-CHEVREMONT. La capacité d'accueil a évolué progressivement jusqu'à atteindre 36 places.

Au 31/12/2016, nous comptabilisons 32 places d'accueil et 4 places sont encore en création pour ouvrir en 2017 avenue des Thermes 98 à CHAUDFONTAINE.

Durant l'année 2016, 59 personnes ont résidé dans les ILA. Le suivi social est assumé par 1 travailleur social.

Les personnes désignées dans une ILA doivent recevoir une aide en nature (logement, charges locatives et entretien). De même, une aide en espèces hebdomadaire pour les besoins alimentaires et de l'argent de poche doivent être octroyés en fonction de la situation familiale (60,00€/adulte/semaine, 19,00€/enfant/semaine, majoration famille à un parent pour 8,00€/semaine, majoration enfant de moins de 2 ans pour 30,00€/semaine).

Des ateliers français débutant sont organisés pour les autochtones rencontrant des difficultés d'alphabétisation et les personnes étrangères qui apprennent notre langue.

Depuis 2011, les dossiers d'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile hors ILA sont repris par le service social individuel mais géré administrativement par le service ILA.

### **Les services de Médiation de dettes – Energie et Tuteur Energie**

Le problème de l'endettement et, depuis quelques années, la maîtrise des dépenses énergétiques pour les ménages précarisés sont devenus des priorités.

Sur base des documents et informations remises par le demandeur, le travailleur social établit l'historique des dettes, le budget mensuel (ressources et charges), le relevé de l'ensemble des créances. C'est à ce moment généralement au 2e entretien que la convention est signée entre les 2 parties. En 2016, 45 nouveaux dossiers ont été ouverts.

Depuis le 01/02/2014, un nouveau Tuteur énergie a été engagé et est intervenu dans 177 ménages où les problèmes ont été relevés (consommation excessives d'électricité, eau, chauffage, problème d'humidité du bâtiment, isolation. Sur 177 ménages, 144 sont locataires et 33 propriétaires.

### **Gestion des Projets Individualisé d'Intégration Sociale**

Le loi du 26/05/2002 sur le droit à l'intégration sociale prévoit l'octroi de ce droit soit par l'emploi, soit pour les moins de 25 ans, par un projet individualisé d'intégration sociale menant à la construction d'un projet d'insertion général via études de plein exercice, formation, mise en autonomie, contrat de travail,...

Ce projet obligatoire doit être négocié avec le jeune dans les 3 mois de la demande de revenu d'insertion

### **Mise à l'emploi des articles 60 et 61**

La durée de ces contrats correspond au nombre de jours nécessaires au travailleur pour pouvoir prétendre à des droits sociaux complets (indemnités de chômage et de mutuelle). Les contrats Article 60 sont dans certains cas conclus pour permettre au travailleur d'acquérir une expérience professionnelle.

Depuis 2013, nous avons développé, diversifié les partenaires et avons ainsi créé un réseau solide. Notre priorité est de trouver des mises à disposition qui soient en adéquation avec le profil et le projet des bénéficiaires.

Depuis 2015, vu le nombre important de personne en contrat Article 60, un 2e agent d'insertion co-anime. Un partenariat avec SPOT est également prévu afin de faire le lien avec un coaching individuel assumé par SPOT pour ces personnes en fin d'Article 60.

### **Le Service d'Insertion Sociale**

Ce travail est assumé par 2 travailleurs sociaux jusqu'au 31/10/2016 et par 1 travailleur du 01/11/2016 au 31/12/2016. Notre centre bénéficie d'un subside de la Région Wallonne.

**L'article 27** se base sur la convention signée avec cette ASBL. Les personnes peuvent bénéficier d'un ticket/mois/membre du ménage pour participer à des activités culturelles pour 1,25€.

**Coup d'Envoi** se base sur la convention signée avec cette ASBL. Les personnes peuvent bénéficier de 2 tickets/mois/personnes pour participer à des activités sportives pour 1,25€.

Les objectifs d'insertion socio-professionnelle sont la création d'emplois et le renforcement de la cohésion sociale. Ce service accueille des travailleurs Article 60 suivis par le service insertion du SPAS de CHAUDFONTAINE mais également des CPAS partenaires notamment BEYNE-HEUSAY, FLERON, TROOZ et LIEGE.

### **La Régie des Quartiers CHAUDFONTAINE-VAUX ASBL**

L'objet social de l'ASBL est l'insertion socio-professionnel (via une préformation dans l'aménagement des espaces verts et petits travaux de maintenance ou en horeca) et le développement de la dynamique des quartiers en proposant aux habitants des services de proximité, que ce soit en termes d'éducation permanente, de convivialité et/ou d'assistance (viser la participation et l'implication des habitants à la vie de leur quartier, être un lieu de proximité ouvert à la population locale, service aux habitants,...).

Le public cible est tout demandeur d'emploi habitant la commune et les environs ainsi que tout habitant de la commune.

Les jardins communautaires ont pour but de renforcer les initiatives mises en place autour et par le biais des jardins communautaires, susciter auprès des habitants l'intérêt de la culture potagère, développer des projets portant sur le respect de l'environnement, la biodiversité, l'alimentation, la solidarité et la santé, ...

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX expose qu'il y a des problèmes de voisinage au niveau du parking à proximité de CALIDIPOLE.

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS répond que les activités se développent à CALIDIPOLE et que nous allons réaliser quelques places supplémentaires de stationnement à proximité de CALIDIPOLE. Nous avons beaucoup de demandes au niveau de l'entretien des jardins.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN pose une question sur le service SPOT, ajoute qu'il s'agit d'une initiative française au départ pour démarcher les entrepreneurs. C'est devenu un système de remise à l'emploi classique.

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS répond qu'il existe un suivi pour aider les articles 60 à retrouver un emploi.

Monsieur GRAVA précise que les moyens de SPOT sont orientés vers le suivi permanent pour mobiliser des subsides à l'intention de l'employeur.

Monsieur Emmanuel RADOUX, directeur général du CPAS expose qu'en démarchant les employeurs, nous suscitons chez eux une volonté de collaborer mais nous ne disposons pas toujours du bon profil chez les demandeurs d'emploi.

L'année passée, nous avons créé 2 emplois supplémentaires.

Monsieur le Conseiller du CPAS Jean-François CLOSE-LECOCQ suggère que l'on parle de OPEN ADO dans le VIVRE A CHAUDFONTAINE de manière à le faire connaître au-delà de VAUX-SOUS-CHEVREMONT.

Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme répond qu'initialement, une antenne était prévue à VAUX-SOUS-CHEVREMONT.

Madame le Conseiller Carine ROLAND-VAN DEN BERG ajoute que OPEN ADO sera présent lors de la fête de la musique.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général

L'Echevin délégué aux fonctions de  
Bourgmestre

Richard GILLET

Laurent BURTON

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE:

Le Directeur général

Le Président

Emmanuel RADOUX

Didier GRISARD de la ROCHETTE



**HUIS CLOS**

**1. procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent communal – prolongation d'une suspension préventive.**

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal expose que l'agent communal concerné et son avocat ont adressé un courrier précisant qu'il ne se présenterait pas à cette séance du Conseil communal.

Ce dossier sera donc examiné avec les autres points du huis clos.

(voir séance huis clos après la séance publique)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal passe à l'ordre du jour du conseil

1. **Plan Communal de Mobilité - approbation des phases 1 (diagnostic prospectif) et 2 (définition des objectifs).**

Le point n°1 est reporté.

2. **Présentation du plan stratégique de l'intercommunale CILE.**

Monsieur Alain PALMANS, directeur de la CILE, expose que leur chiffre d'affaires s'élève à 127 500 000,00€ et que l'intercommunale dénombre 362 équivalents temps plein. Celle-ci est située au centre de 4 points de production comprenant une galerie de 30 m de profondeur qui constitue notre principale ressource.

Nous avons interconnecté l'ensemble des sites de production. En ce qui concerne la problématique des pensions, nous possédons une surcouverture correspondant à 5,25 % de nos besoins. La masse salariale représente 30% du coût-vérité. Le dédoublement de l'adduction de la source du Néblon a été opéré sur une longueur de 50 km.

Il présente ensuite en quelques chiffres:

- 82 000 000€ d'emprunt avec une garantie de la province
- 164 000 000€ de travaux
- 105 000 000€ pour le renouvellement des installations
- 31 000 000€ pour la station de traitement d'ANS
- 7 385 000€ de réserve

Le coût-vérité pour la distribution est bloqué de 2015 à 2018

Le schéma directeur de la production sur la province de LIEGE:

La taxe d'occupation du domaine public pour 2016 est de 96 177€.

Pour la station d'ANS, un module de traitement pour adoucir l'eau va y être installé. La facture continue d'augmenter à cause du coût-vérité de l'assainissement.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE remercie le collège pour cette initiative, dans le climat actuel, il est bon que les communes se réapproprient ce business.

Monsieur Alain PALMANS, directeur de la CILE, ajoute que dès 2018-2019, une implémentation du module d'adoucissement de l'eau sera effectuée.

Une invitation à une visite de cette unité d'ANS et des galeries en HESBAYE sera programmée à l'attention des membres des conseils communaux.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE demande où nous en sommes pour le débit dans les canalisations.

Monsieur PALMANS répond qu'il s'agit d'un problème auquel nous sommes confrontés. Un budget de 550 000€ a été débloqué pour étudier ce qui se passe dans nos canalisations. Nous travaillons aussi sur les pertes d'eau dans les réseaux.

Monsieur le Conseiller Axel NOEL demande s'il y a une volonté de rapprochement avec les autres opérateurs.

Monsieur PALMANS répond que le barrage de NISRAMONT mais est à capacité maximale en période estivale à cause de la zone de DURBUY. Il existe une connexion avec la source du Néblon.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN demande en quoi la station d'ANS est écologique. N'y a-t-il pas une pollution des nappes phréatiques à cause de l'agriculture intensive?

Monsieur PALMANS répond que la station traite l'ensemble des polluants (nitrates, ...). C'est la 1<sup>ère</sup> station en BELGIQUE et la 4<sup>e</sup> station en EUROPE.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal, remercie Monsieur PALMANS, directeur de la CILE et signale qu'au conseil de juin, nous inviterons l'intercommunale d'incendie. Un Power Point sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil.

### **3. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.**

Il n'y a aucune correspondance pour ce conseil.

### **4. Ordonnances de police relatives au règlement complémentaire sur la police de la circulation routière**

- a) interdiction de circulation aux véhicules dont la MMA excède 3,5 tonnes sur un tronçon de la rue du Vieux Chemin à MEHAGNE

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- b) création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées avenue des Thermes 98

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- c) modification des limites de la zone 30 aux abords d'un établissement scolaire avenue des Thermes

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

### **5. Règlement communal portant sanctions administratives - règlement annexe de la commune de CHAUDFONTAINE - squares - parcs – jardins publics – étangs et pièces d'eau – propriétés communales.**

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, expose qu'il convient d'élargir le cadre des restrictions en y incluant, par exemple, l'usage d'un barbecue au cœur du parc d'Hauster.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY demande si l'interdiction de se coucher sur les bancs publics concerne uniquement la commune de CHAUDFONTAINE.

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, expose qu'il s'agit d'une proposition de Monsieur le Commissaire MASSART.

Nous envisageons également de mettre en place un plan anti-tags et d'appliquer cette règle dès maintenant.

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, propose d'adopter ledit règlement sous réserve de l'acceptation par celui-ci l'ensemble des communes de la zone de police SECOVA.

Le Conseil, par vingt-et-une voix pour, une voix contre et deux abstentions (MR+ 2 PS+CDH/ECOLO/2 PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**6. Approbation des comptes pour l'exercice 2016 de la Fabrique d'église Vierge des Pauvres à MEHAGNE.**

Le Conseil, par vingt voix pour, quatre voix contre (MR+CDH+ECOLO/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**7. Comptes communaux pour l'exercice 2016.**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce expose la préfiguration du compte définitif:

- 600 000€ pour le boni à l'exercice propre

- 170 000€ pour le 2e pilier destiné aux agents contractuels

- 170 000€ pour les surprises en matière fiscale

- 170 000€ pour d'éventuelles diminutions de subsides de la Région (pas de logements sociaux en suffisance et perte au plan de cohésion sociale)

Au total, les comptes communaux présentent un boni de 100 000€

- 11 850 000€ pour les dépenses de personnel

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le rapport financier et expose que:

Comme déjà évoqué précédemment, la tutelle sur les finances communales a été considérablement renforcée depuis le début de cette mandature et a généré des impositions supplémentaires dans le chef des communes.

Ainsi, la circulaire budgétaire portant sur l'élaboration du Budget initial 2017 et Compte 2016 a confirmé:

- l'obligation de communiquer à la tutelle le compte technique 2016, impérativement pour le 15 février 2017 ;
- l'obligation d'arrêter le compte définitif 2016 pour le 31 mai 2017 au plus tard.

A chaque fois, il a été répondu à ces exigences grâce à un remarquable esprit de groupe et un grand sens de la responsabilité de la part de tout le personnel de l'échevinat des Finances, et à une très bonne collaboration entre les différents services communaux. Que l'ensemble des services en soient remerciés.

Je profite également de l'occasion pour remercier tous mes collègues du Collège pour leur aide et leur collaboration.

Compte budgétaire 2016

Le résultat budgétaire de l'exercice 2015 présente un BONI de 143.553,87 € au service ordinaire. L'exercice propre présente, quant à lui, un BONI de 115.177,58 €. Le service extraordinaire présente un boni de 508.638,25 € soit un total, aux services ordinaire et extraordinaire, de 651.692,12 €.

Des provisions ont été créées pour un montant global de 1.773.316,49 € (s'ajoutant aux 577.389,08 € déjà constitués)

**Provisions après compte 2016 :**

021/958-01 (insuffisance subsides R.W.)	170.000,00
040/958-01 (N-V taxes)	635.705,57
104/958-01 (frais de justice)	15.000,00
121/958-01 (frais de huissier)	10.000,00
124/958-01 (bâtiments + géomètre)	45.000,00
131/958-01 (pension personnel)	1.120.000,00
136/958-01 (véhicules)	32.500,00
300/958-01 (trop-perçu M.J.A.)	100.000,00
330/958-01 (13e mois Z.P.)	100.000,00
421/958-01 (bât. Trx + déneigement)	40.000,00
426/958-01 (rplct pylônes)	15.000,00
722/958-01 (bât. Scolaires)	60.000,00
764/958-01 (bâtiments sportifs)	4.800,00
790/958-01 (bâtiments du culte)	2.700,00
<b>Total</b>	<b>2.350.705,57</b>

Les Fonds de réserve ordinaire et extraordinaire sont respectivement dotés de 940.000,00 € et de 287.674,21 €.

LE SERVICE ORDINAIREDépenses

	<i>COMPTE 2015</i>	<i>BUDGET définitif 2016</i>	<i>COMPTE 2016</i>
Personnel	11.815.711,14 €	12.178.776,45 €	11.851.619,90 €
Fonctionnement	3.030.798,83 €	3.577.836,98 €	3.208.843,99 €
Transferts	8.584.253,21 €	8.884.247,61 €	8.882.195,66 €
Dettes	3.854.724,24 €	4.278.125,72 €	4.052.359,36 €
TOTAL	27.285.487,42 €	28.918.986,76 €	27.995.018,91 €

L'analyse de ce tableau fait ressortir que les dépenses sont clairement maîtrisées : le Budget final 2016 renseignait des dépenses totales pour un montant de 28.918.986,76 € alors que le compte définitif 2016 fait apparaître des dépenses pour un total de 27.995.018,91 € à l'exercice propre soit une différence de 923.967,85 €.

Cette précision apportée, l'analyse du compte 2016 démontre une maîtrise des dépenses due à leur monitoring permanent et une recherche constante d'économies :

✓ au niveau du personnel, la politique menée en 2015 a été maintenue en 2016 : il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures de postes. Seuls des remplacements ont été effectués après une analyse au cas par cas de la nécessité de procéder à ces remplacements. **Cette politique a permis de ne pas procéder à des licenciements secs, comme cela a été le cas dans d'autres communes ;**

✓ au niveau des dépenses de fonctionnement, seules les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et de manière à garantir un service optimal aux citoyens ont été autorisées. Des marchés publics ont été relancés de manière à réduire les coûts de certains services ou prestations.

Recettes :

	<i>COMPTE 2015</i>	<i>BUDGET définitif 2016</i>	<i>COMPTE 2016</i>
Prestations	1.840.709,71 €	1.934.005,23 €	1.861.366,12 €
Transferts	23.294.660,05 €	27.311.467,33 €	27.209.125,83 €
Dette	811.449,46 €	814.486,25 €	813.021,03 €
TOTAL	25.946.819,22 €	30.059.958,81 €	29.883.512,98 €

L'analyse de ce tableau fait apparaître au compte, des recettes moindres par rapport à celles prévues au Budget définitif 2016. Ainsi, le compte 2016 renseigne des recettes totales pour un montant de 29.883.512,98 € alors que le budget définitif 2016 prévoyait des recettes totales pour

un montant de 30.059.958,81 €, soit une non-réalisation de recettes de 176.445,83 € (surestimation minimale de 0,6%).

*L'augmentation des Fonds de réserves et provisions a été possible grâce au rattrapage réalisé par le Fédéral pour plus de 2.000.000 € en matière de perception des recettes I.P.P..*

## CONCLUSIONS

Le compte 2016 présente un BONI à l'exercice propre du service ordinaire de 143.553,87 €.

De plus, le Compte 2016 fait apparaître des constitutions de provisions pour un montant de 1.773.316,49 €, en dépassement de crédits (avec l'accord préalable de la Tutelle) de 633.316,49 € s'ajoutant aux 577.389,08 € déjà constitués, soit 2.350.705,57 € au total.

Après ponction afin de combler le mali du Compte 2015, le Fond de réserve ordinaire reste, quant à lui, doté d'un montant de 940.000,00 €.

Madame Brigitte GUILLAUME, directeur financier prend la parole, présente son rapport relatif aux comptes pour l'exercice 2016 et souligne la transversalité et l'organisation spatiale des services pour un accueil optimal du public.

Comme chaque année, l'ensemble des cellules du service Finances-Recette a travaillé d'arrache-pied pour permettre de respecter les délais imposés en matière de reddition des comptes.

Comme chaque année, grâce au travail de chacun, les délais ont pu être tenus et je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des membres de mon service pour tout le travail accompli. J'associe à ces remerciements l'ensemble de l'administration qui, sous la houlette de Monsieur le Directeur général, nous a communiqué les éléments nécessaires à la clôture des comptes. Pour souligner mieux encore le travail accompli, je souhaite faire part aux mandataires des améliorations apportées dans le fonctionnement général du service afin de répondre au mieux aux impositions légales et aux légitimes soucis d'information des représentants communaux. Depuis 2013, le service s'est chargé avec succès de l'élaboration et de la réalisation des budgets et comptes techniques qui se sont rajoutés aux budgets et comptes définitifs. Dès le départ, nous avons veillé à ce que ces documents se rapprochent au mieux de la réalité. La Fédération des Directeurs financiers a d'ailleurs été récemment interpellée par les agents du Service Public de Wallonie, car la fiabilité de ces documents en regard des normes SEC est primordiale pour l'entité II dont fait partie la Région wallonne. De ce point de vue, on peut dire que notre commune remplit déjà l'objectif souhaité par la Région wallonne.

## Transversalité

Cette année, je souhaite mettre le focus sur la transversalité. Nous avons encore renforcé la fréquence des réunions avec les autres services, surtout les projets les plus importants. Je pense notamment à la finalisation du plan d'investissement communal où la collaboration avec le service des Travaux s'est révélée extrêmement performante de manière telle que les subsides promérités auprès de la Région ont pu être totalement affectés.

Tant le service des Travaux que la cellule Marchés publics et le service des Finances ont mis tout en œuvre afin que l'objectif final soit atteint – et il l'a été. Ce travail a été réalisé dans un esprit de totale collaboration, pendant toute l'année 2016, et les réunions de concertation se sont accélérées entre septembre et décembre 2016.

### Cellule dépenses-budget

La personne qui s'occupait essentiellement de l'encodage des factures, de l'imputation des dépenses, de l'édition des mandats a été déplacée auprès de ses collègues qui s'occupent de la confection du budget ordinaire et extraordinaire. Ce déplacement a permis d'améliorer notablement la collaboration entre ces personnes et donc la maîtrise des engagements de dépenses ainsi que des crédits budgétaires y relatifs. Cela fait 4 ans que les crédits budgétaires disponibles sont importés et régulièrement mis à jour dans le logiciel 3P (logiciel qui permet la gestion des marchés publics). Ceci donne évidemment à nos collègues des autres services l'information nécessaire quant aux crédits disponibles lorsqu'ils préparent un cahier des charges pour la réalisation d'un marché public. Cette information est évidemment capitale. Outre cela, le service répond régulièrement aux demandes d'informations des autres services quant aux crédits disponibles.

Après une phase de test qui a commencé en octobre 2016, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de manière officielle, tous les services communaux élaborent leurs bons de commande de manière électronique directement dans le logiciel comptable. Les accès spécifiques à ce logiciel ont été créés pour chacun des services concernés et ils ont également accès à la consultation de « leurs » crédits, tant en recettes qu'en dépenses. Ceci est le premier pas vers une numérisation progressive et l'utilisation des signatures électroniques dès que le R.G.C.C. le permettra.

Enfin, la cellule veille de manière continue à l'optimisation de divers tableaux tenus de manière extracomptable (gestion extraordinaire de projets, souscription de parts SPGE, etc.)

### Cellule comptabilité-recette

En matière de comptabilité, un énorme travail de remise à jour et d'extourne des travaux en cours a été réalisé. Ce travail s'est finalisé par la tenue d'un répertoire spécifique aux agents concernés, répertoire contenant les informations transmises par la Direction générale et les autres services quant à l'évolution du patrimoine communal.

La liaison entre Onyx et Phénix (logiciel taxe – logiciel comptable) mise en place par la société Civadis est utilisée de manière maximale afin d'éviter les erreurs d'affectation de paiement, les doubles remboursements, etc., ce qui est essentiel puisque nous avons une trentaine de taxes locales à percevoir.

Recettes. Le logiciel Onyx a été amélioré par la société Civadis de manière à pouvoir intégrer les créances non fiscales. Le service y a donc introduit avec la collaboration des services concernés le recouvrement des redevances notariales et des amendes prononcées par l'agent sanctionnateur communal. L'utilisation de ce logiciel facilite le respect d'un échéancier et le suivi du recouvrement des redevances. La disposition décrétole qui permet la fiscalisation des redevances est utilisée au mieux afin d'améliorer encore le recouvrement des créances communales.

La cellule a amélioré l'échéancier pour le recouvrement des loyers, le suivi des contrats de bail, la vérification des index applicables à chaque contrat.

Toujours suite à l'utilisation plus performante du logiciel Onyx, des communications structurées figurent sur chaque demande de paiement, ce qui représente un gain de temps assez conséquent pour l'émargement des recettes et l'introduction des extraits de compte dans la comptabilité.

Tous les modèles de courrier ont été revus et les nouveaux textes ont été introduits dans le logiciel Onyx. L'automatisation des procédures de rappel est ainsi maximale et donc plus performante.

Le texte figurant au dos des avertissements-extrait de rôle a été retravaillé afin d'être plus lisible et mieux compréhensible par la population. Afin d'améliorer encore la démarche, des dépliants ont été mis au point et joints à l'envoi des avertissements-extraits de rôle. Cela a permis de faire chuter de manière sensible



les demandes de renseignements des contribuables, que ce soit auprès de l'administration ou auprès des mandataires.

### Contrôle des salaires

L'agent responsable a dû tenir compte de la modification de la comptabilisation des réductions ONSSAPL. La cellule a en outre mis au point un tableau de suivi mensuel de dépenses brutes en matière de personnel. Enfin, l'agent concerné maîtrise le suivi et le contrôle des factures ORPSS et le paiement « imposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 » des cotisations AMI et solidarité.

### Gestion des caisses de dépenses minimales

Les caisses de dépenses minimales en argent liquide ont été supprimées et remplacées par des cartes de débit. Il a été rappelé à tous les agents communaux que l'utilisation des cartes de débit doit être exceptionnelle, toute dépense devant faire l'objet d'un bon de commande préalable puis d'une facture envoyée par le fournisseur au service des Finances. En outre, les retraits et les alimentations sur les cartes de débits font l'objet d'un livre de caisse qui est tenu au service des Finances.

### Moyens de paiements électroniques

Dans la même veine, afin d'affirmer la traçabilité des mouvements d'argent et de limiter les risques encourus par les agents déposant l'argent en banque, le service lance cette année un marché d'installation de terminaux de paiements dans les services communaux concernés. Le cahier des charges est d'ailleurs soumis au Conseil communal en cette séance du 31 mai.

### Secrétariat

Le secrétariat du service Finances-Recette centralise mieux l'information. La majorité des documents sont disponibles sous format PDF/A à tous les agents à tout moment ; un répertoire spécifique a été créé à cet effet avec des subdivisions claires qui permettent une consultation aisée des documents nécessaires à l'élaboration et/ou au suivi d'un dossier.

### Avis de légalité

Conformément aux nouvelles dispositions décrétales, le Conseil trouvera en annexe 1 le tableau relatif à la mission de remise d'avis du Directeur financier. Ceux-ci n'ont pas de problème particulier ; la concertation avec les différents services est bonne et ceux-ci ont pris l'habitude de prendre les devants quand les dossiers se révèlent être assez urgents.

Etat actualisé rétrospectif et prospectif de la trésorerie

De manière générale, cette année encore la commune n'a pu se passer de solliciter auprès des banques des avances de trésorerie. Cependant, en raison de la chute des taux et du marché conclu en 2007 avec un organisme bancaire bien connu concernant l'émission de certificats de trésorerie, il a été recouru à cette technique pendant tout l'exercice 2016 car celle-ci a permis des économies sensibles au niveau des taux appliqués en matière d'avance de trésorerie.

Mois	Avances de trésorerie	
	I.N.G.	Belfius
Report		
janv-16	3.500.000,00	0,00
févr-16	3.500.000,00	0,00
mars-16	2.500.000,00	0,00
avr-16	2.500.000,00	0,00
mai-16	4.500.000,00	0,00
juin-16	3.500.000,00	0,00
juil-16	5.000.000,00	0,00
août-16	4.450.000,00	0,00
sept-16	4.500.000,00	0,00
oct-16	5.500.000,00	0,00
nov-16	5.500.000,00	0,00
déc-16	3.500.000,00	0,00

Evolution des budgets

A ce sujet, le Directeur financier estime qu'un budget est un élément de gestion prévisionnelle qui traduit essentiellement les objectifs politiques de la majorité en place. Dans ce cadre précis, il n'y a pas de commentaire particulier à faire. Sur le plan strictement technique, les délais en matière de rentrée des documents budgétaires, modifications budgétaires, comptes et documents techniques préparatoires sont tenus correctement par le service. En outre, le service veille à ce que toutes les recommandations figurant dans la circulaire budgétaire soient techniquement respectées.

Ensemble des données financières des services communaux y compris Zone de Police, Régie, intercommunales et ASBL

## Dépenses de personnel

La synthèse analytique jointe aux comptes ne permet pas de tenir compte des caractéristiques particulières de la commune. Un tableau complémentaire a donc été dressé. Il démontre qu'à l'heure actuelle, les dépenses nettes de personnel sont stabilisées depuis l'exercice 2012.

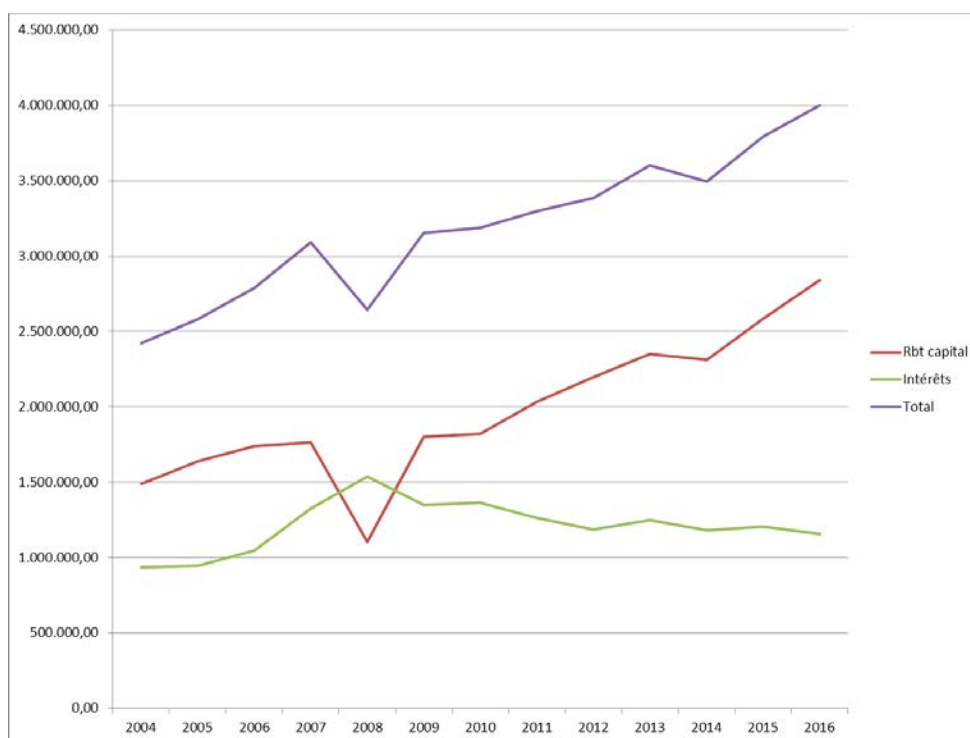
Exercice	Engagements de dépenses	Recettes	Dépenses nettes
2004	6.492.245,64	1.460.006,69	5.032.238,95
2005	6.864.014,55	1.384.803,78	5.479.210,77
2006	7.437.985,20	1.565.718,07	5.872.267,13
2007	7.845.790,16	1.631.052,67	6.214.737,49
2008	8.126.972,51	2.158.901,16	5.968.071,35
2009	8.533.546,37	1.831.891,46	6.701.654,91

2010	8.816.816,24	1.817.323,61	6.999.492,63
2011	9.212.538,10	1.846.572,83	7.365.965,27
2012	9.788.270,96	1.948.545,15	7.839.725,81
2013	9.824.821,00	1.974.848,88	7.849.972,12
2014	9.723.147,36	2.042.738,67	7.680.408,69
2015	10.695.260,39	2.877.747,65	7.817.512,74
2016	10.730.606,22	2.973.454,04	7.757.152,18

#### Dépenses de dettes

Le montant total de la charge de la dette a augmenté ces dernières années ; cependant, les taux étant historiquement bas, la réalité des chiffres devrait inciter à emprunter actuellement pour financer les investissements et à conserver les fonds de réserve pour financer ultérieurement les investissements lorsque les taux auront remonté. Toutefois, la traduction des normes SEC 2010 et leur impact sur l'entité II qui comprend la Région et les pouvoirs locaux ont fini par imposer à ceux-ci des balises d'emprunts. Ces balises d'emprunts sont respectées. A constater dans le tableau ci-joint que le montant total des charges d'intérêts est proportionnellement de moins en moins important. Cela est dû à deux facteurs : la forte diminution des taux d'intérêts depuis 2015 et le choix qu'a fait la commune en 2011 de rembourser les emprunts à capital constant ce qui permet de libérer au plus vite une nouvelle capacité d'emprunt pour la commune.

Exercice	Rbt capital	Intérêts	Total	% intérêts/capital
2004	1.487.561,38	935.512,58	2.423.073,96	62,89%
2005	1.637.074,95	945.596,59	2.582.671,54	57,76%
2006	1.739.324,21	1.049.192,43	2.788.516,64	60,32%
2007	1.765.545,71	1.324.135,25	3.089.680,96	75,00%
2008	1.105.841,59	1.539.368,33	2.645.209,92	139,20%
2009	1.803.021,01	1.348.792,55	3.151.813,56	74,81%
2010	1.821.602,86	1.363.763,48	3.185.366,34	74,87%
2011	2.034.449,43	1.262.480,67	3.296.930,10	62,06%
2012	2.195.823,63	1.187.140,36	3.382.963,99	54,06%
2013	2.350.310,85	1.249.307,71	3.599.618,56	53,15%
2014	2.313.325,36	1.180.963,93	3.494.289,29	51,05%
2015	2.585.562,43	1.205.738,66	3.791.301,09	46,63%
2016	2.840.879,95	1.159.893,95	4.000.773,90	40,83%



Pour information, le taux moyen de la dette auprès de Belfius Banque S.A. est de 2,608 % et de 2,4411 % auprès de ING S.A. (y compris les emprunts les plus anciens contractés à des conditions de taux nettement plus onéreuses).

#### Fonds de réserve extraordinaire

L'alimentation du fonds de réserve extraordinaire peut se faire soit via les disponibilités dégagées par le service ordinaire du budget, soit via les excédents de recettes existants au service extraordinaire du budget. L'alimentation du fonds est donc aléatoire en fonction de ces disponibilités et leur utilisation ne peut évidemment être excédentaire par rapport au montant disponible. Le tableau ci-après vous montre les variations est les soldes disponibles.

Exercice	Solde précédent	Alimentation via S.O.	Alimentation via S.E.	Total alimentation	Utilisation	Solde F.R.E.	
2004	1.101.847,74	632.005,82	0,00	1.733.853,56	801.114,96	932.738,60	
2005	932.738,60	654.897,40	0,00	1.587.636,00	1.511.046,00	76.590,00	
2006	76.590,00	751.970,63	0,00	828.560,63	751.970,63	76.590,00	
2007	76.590,00	262.770,26	0,00	339.360,26	262.770,26	76.590,00	
2008	76.590,00	0,00	250.520,30	327.110,30	250.520,30	76.590,00	
2009	76.590,00	0,00	642.959,01	719.549,01	273.456,97	446.092,04	Rapatriement Fonds TGV
2010	446.092,04	491.057,64	430.394,41	1.367.544,09	1.238.049,01	129.495,08	Refinancement Holding Cnal
2011	129.495,08	641.294,57	0,00	770.789,65	747.294,57	23.495,08	
2012	23.495,08	101.218,48	3.398.058,74	3.522.772,30	1.842.246,00	1.680.526,30	Vente Living Hôtel & Canter
2013	1.680.526,30	595.163,74	315.673,60	2.591.363,64	1.918.887,29	672.476,35	
2014	672.476,35	0,00	652.928,51	1.325.404,86	755.422,55	569.982,31	
2015	569.982,31	0,00	822.494,73	1.392.477,04	658.825,49	733.651,55	
2016	733.651,55	0,00	965.355,29	1.699.006,84	1.411.332,63	287.674,21	
2017	287.674,21			287.674,21		287.674,21	

#### Fonds de réserve ordinaire et provisions

Le tableau ci-dessous vous montre l'évolution du fonds de réserve ordinaire et provisions. Si ces deux « produits » sont destinés à financer des dépenses ordinaires, leur impact budgétaire est totalement différent. En effet, le fonds de réserve ne s'inscrit que sous les résultats des balances de l'exercice propre, seul élément actuellement pris en compte par l'autorité de Tutelle pour évaluer la santé financière d'une entité locale ; tandis que les provisions permettent de financer des dépenses sur l'exercice propre, ce qui permet le cas échéant d'équilibrer les balances de l'exercice propre.

Exercice	Solde antérieur F.R.O.	Alimentation F.R.O.	Utilisation F.R.O.	Solde F.R.O.	Solde antérieur provisions	Alimentation provisions	Utilisation provisions	Solde provisions
2004	79.325,93	0,00	0,00	79.325,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	79.325,93	0,00	0,00	79.325,93	0,00	293.293,81	0,00	293.293,81
2006	79.325,93	0,00	0,00	79.325,93	293.293,81	0,00	119.158,81	174.135,00
2007	79.325,93	0,00	0,00	79.325,93	174.135,00	0,00	87.000,00	87.135,00
2008	79.325,93	0,00	0,00	79.325,93	87.135,00	0,00	87.135,00	0,00
2009	79.325,93	0,00	0,00	79.325,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	79.325,93	1.631.223,88	0,00	1.710.549,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	1.710.549,81	742.862,26	0,00	2.453.412,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	2.453.412,07	0,00	349.329,20	2.104.082,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	2.104.082,87	316.879,60	0,00	2.420.962,47	0,00	45.000,00	0,00	45.000,00
2014	2.420.962,47	0,00	144.145,00	2.276.817,47	45.000,00	180.000,00	0,00	225.000,00
2015	2.276.817,47	0,00	0,00	2.276.817,47	225.000,00	352.389,08	0,00	577.389,08
2016	2.276.817,47	0,00	1.336.817,47	940.000,00	577.389,08	1.773.316,49	0,00	2.350.705,57
2017	940.000,00	0,00	0,00	940.000,00	2.350.705,57			2.350.705,57

Après avoir stagné jusque 2009 inclus à un peu moins de 80.000 €, le fonds de réserve ordinaire a été substantiellement garni en 2010 et en 2011, conformément aux instructions budgétaires afin de constituer un matelas destiné à financer la problématique des pensions. Cependant, la non-prise en compte suite à l'imposition des normes SEC 2010 des recettes émanant du fonds de réserve ordinaire en cette qualité et le fait qu'elle n'impacte pas les balances de l'exercice propre ont fortement réduit l'intérêt de celui-ci. C'est pourquoi il a été sollicité lors de l'introduction du résultat du compte d'exercice 2015 dans le budget 2016 suite au mauvais résultat de ce compte (ralentissement de la perception des additionnels à l'IPP suite aux modifications intervenues dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat) et à l'heure actuelle, il est toujours garni de 940.000 €; il n'est pas prévu de le réalimenter suite aux considérations exposées ci-avant.

Quant aux provisions, certaines avaient été constituées et utilisées entre 2006 et 2008. Suite aux modifications intervenues via les normes SEC 2010, leur intérêt est réapparu et donc, depuis 2013, la commune alimente régulièrement ces provisions dans la mesure de ses moyens. En 2016, suite au rattrapage effectué par le niveau fédéral en matière de perception des taxes additionnelles à l'IPP, il a été possible d'alimenter les provisions pour plus de 1.700.000 €, ce qui porte celles-ci à un total de 2.350.000 €.

Un problème se pose au niveau des provisions : ces dernières sont affectées à une fonction budgétaire précise, ce qui est assez bloquant puisque si la commune veut les réaffecter à d'autres fonctions budgétaires, elle doit prévoir les écritures nécessaires lors d'une modification budgétaire et ne pouvoir les utiliser que lors de l'exercice budgétaire suivant. Il serait idéal que la Région permette aux communes de « stocker » ses provisions à des fonctions plus générales, « 000 » ou « 010 ».

#### Entités para-communales

La commune soutient diverses entités para-communales. Le tableau ci-dessous note l'évolution totale des subsides annuels alloués à diverses entités. Les plus importantes sont mentionnées nommément, à savoir Chaudfontaine Sport, le Royal Syndicat d'Initiative et le Foyer Culturel. Le solde est réparti entre diverses autres entités.

#### Evolution annuelle subsides

Exercice	Total	Chaudfontaine		
		Sports	R.S.I.	Foyer culturel
2004	529.101,17	357.000,00	61.000,00	19.000,00
2005	597.765,88	364.140,00	61.000,00	19.000,00
2006	621.380,14	390.544,81	61.000,00	19.000,00
2007	729.972,62	447.178,08	89.997,00	19.000,00
2008	1.189.663,12	527.234,57	72.800,00	17.150,00
2009	733.829,84	422.747,00	72.200,00	17.816,00
2010	805.100,20	516.385,81	72.200,00	17.816,00
2011	845.390,80	509.500,00	82.200,00	18.000,00
2012	1.033.494,01	680.914,46	82.200,00	18.000,00
2013	1.020.418,65	617.142,14	124.207,00	38.154,43
2014	958.976,99	617.350,00	128.077,00	38.485,55
2015	969.545,27	617.000,00	127.877,17	38.154,00
2016	939.461,39	617.000,00	135.000,00	38.154,00

La commune est légalement tenue de pourvoir au financement de la Zone de Police, de l'IILE, des cultes reconnus et du CPAS.

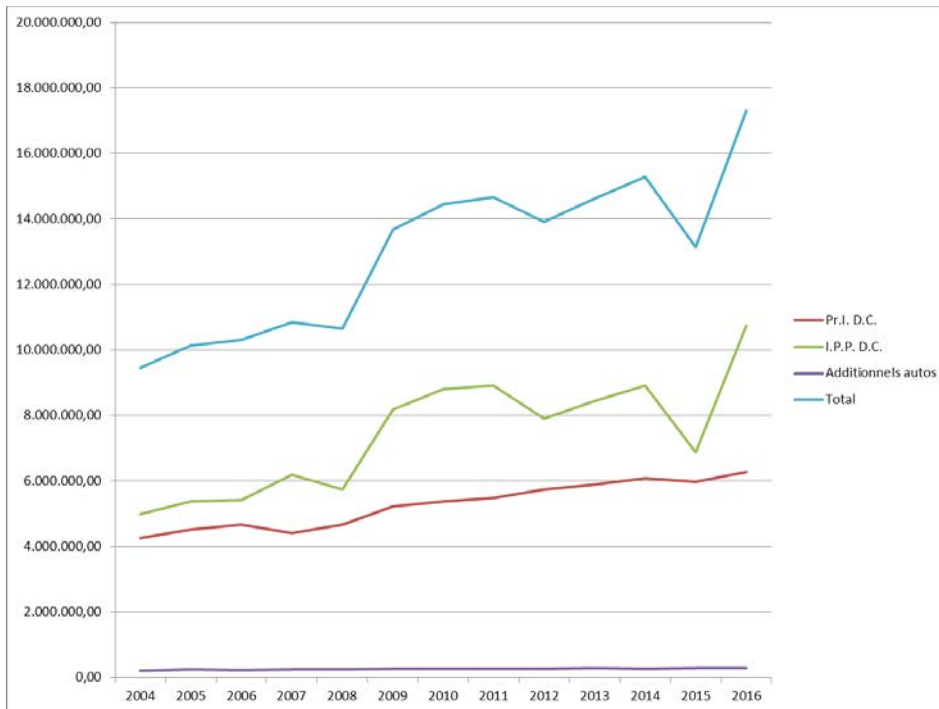
En ce qui concerne Intradel, il s'agit d'une intercommunale à laquelle la commune versait annuellement une dotation de fonctionnement. En 2014, la commune s'est dessaisie en faveur de ladite intercommunale de son marché de collecte et de traitement des immondices, ce qui a provoqué un doublement de la dotation lui allouée. Le tableau ci-dessous traduit ces diverses évolutions. Au niveau de la couverture des frais d'enlèvement et de traitement des immondices, la synthèse analytique n'est pas paramétrée correctement et le conseil trouvera dans le tableau ci-joint les informations relatives au fait que la commune approche les 100 % de couverture des frais réellement engendrés par la problématique de la gestion des déchets. La divergence avec la synthèse analytique vient du fait que certains coûts sont cachés (membres du personnel du service des Finances ou des Travaux, utilisation de gros conteneurs par le service des Travaux, etc. – voir détails en annexe 2)

Exercice	Zone de police	I.I.L.E.	Fabriques d'église	Centre laïc	C.P.A.S.	Intradel	Total (hormis ristournes)
2004	1.579.993,00	951.557,07	30.517,02	890,05	1.476.023,81	319.420,16	4.358.401,11
2005	1.603.693,00	954.938,94	27.501,59	890,05	1.588.733,19	324.999,70	4.500.756,47
2006	1.603.693,00	1.009.317,98	40.541,04	900,00	1.539.673,16	322.000,00	4.516.125,18
2007	1.668.483,23	1.061.234,39	40.174,90	5.797,31	1.569.666,99	334.299,18	4.679.656,00
2008	1.690.488,72	1.100.894,93	36.403,59	5.837,37	1.589.908,90	361.400,00	4.784.933,51
2009	1.860.736,22	1.125.338,93	38.441,40	5.837,37	1.689.100,89	461.936,40	5.181.391,21
2010	1.939.456,22	1.162.548,97	35.839,74	5.775,16	1.802.863,85	515.788,72	5.462.272,66
2011	1.970.097,39	1.140.847,06	25.685,96	9.107,86	1.934.266,61	586.373,77	5.666.378,65
2012	2.075.099,95	1.175.157,99	39.209,53	7.212,86	2.081.206,96	592.000,00	5.969.887,29
2013	2.116.601,95	1.228.041,00	38.600,48	9.233,58	2.244.827,00	620.990,72	6.258.294,73
2014	2.367.240,58	1.188.837,68	44.887,84	10.000,00	2.320.827,00	1.116.000,00	7.047.793,10
2015	2.383.084,90	1.188.836,68	45.645,52	10.000,00	2.408.827,00	1.153.307,29	7.189.701,39
2016	2.433.549,39	1.188.837,68	38.830,98	10.000,00	2.498.620,00	1.178.077,53	7.347.915,58

#### Recettes

Le tableau ci-après donne en chiffres absolus l'évolution des taxes additionnelles au précompte immobilier, à l'impôt des personnes physiques et en matière automobile. Cette dernière taxe évolue peu depuis 2004. Par contre, les chiffres démontrent bien pour l'IPP un tassement de 2.000.000 en 2015 et une augmentation de 4.000.000 entre 2015 et 2016, ce qui signifie que le niveau fédéral a rattrapé son retard en matière de versement des taxes additionnelles.

Exercice	Pr.I. D.C.	I.P.P. D.C.	Additionnels autos	Total
2004	4.260.368,34	4.979.564,57	209.342,59	9.449.275,50
2005	4.516.046,33	5.371.361,92	245.857,79	10.133.266,04
2006	4.658.759,44	5.411.545,59	237.738,34	10.308.043,37
2007	4.417.903,85	6.190.418,35	240.330,96	10.848.653,16
2008	4.673.211,34	5.729.995,15	256.297,53	10.659.504,02
2009	5.230.745,78	8.176.480,59	263.001,90	13.670.228,27
2010	5.374.638,81	8.799.156,56	268.702,83	14.442.498,20
2011	5.492.045,10	8.904.424,57	273.996,81	14.670.466,48
2012	5.742.135,89	7.898.879,65	276.460,94	13.917.476,48
2013	5.879.458,38	8.447.776,66	284.524,67	14.611.759,71
2014	6.093.512,69	8.924.655,78	263.415,58	15.281.584,05
2015	5.978.156,35	6.875.653,41	281.577,41	13.135.387,17
2016	6.272.950,37	10.739.916,45	285.447,40	17.298.314,22



#### Recettes de dividendes

Comme de coutume, l'information est donnée au conseil communal sur le montant des dividendes perçus. Les raisons de l'évolution de ceux-ci sont bien connues et n'appellent pas d'autres commentaires.

Exercice	Dividendes
2004	1.711.425,38
2005	2.152.866,17
2006	1.735.428,96
2007	1.451.230,01
2008	1.169.318,47
2009	1.057.025,54
2010	670.673,59
2011	890.098,77
2012	854.336,47
2013	649.283,81
2014	847.305,41
2015	749.422,17
2016	774.172,16

*A 22:00, Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme quitte la séance et rentre en séance à 22:10*

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX expose que pour 2016-2017, il convient de faire appel à la prudence, de réaliser des provisions car les frais de fonctionnement augmente de 5% et la dette par habitant s'élève maintenant à 190€. D'autre part, certains investissements n'ont pas encore été réalisés.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que la dette par habitant est hors balise et qu'une série d'investissements viennent en complément de la balise, par exemple, les économies d'énergie.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY fait remarquer que la charge annuelle de la dette est de 13% et que la trésorerie est quand même structurellement inquiétante.

Le directeur financier répond que le problème vient de la perception des recettes fiscales.

Le Conseil, par vingt voix pour, quatre abstentions (MR+CDH+ECOLO/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

#### **8. Modification budgétaire n°1/2017.**

La modification budgétaire est classique et due à:

3 éléments à l'ordinaire:

- l'indexation des salaires pour 110 000€
- le 2e pilier pour les agents contractuels
- le bâtiment du hockey

Elle présente un boni de 30 000€

3 modifications à l'extraordinaire

- les terminaux bancaires pour 15 000€
- les caméras de surveillance pour 30 000€ (concerne aussi les cours d'école)
- le parc communal d'EMBOURG

Il est proposé de les adopter en séance.

Les travaux de dépollution à l'école de BEAUFAYS se montent à 427 000€ seront réaffectés à d'autres projets.

Le Conseil, par seize voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions (MR/PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

#### **9. Contrôle de l'octroi des subsides communaux – avance de trésorerie au Royal Club Gymnique Espoir Beaufays ASBL.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).



10. **Bail avec l'asbl Club de gymnastique l'Espoir de BEAUFAYS.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
11. **Acquisition de 6 photocopieurs.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
12. **Installation et location de terminaux de paiements électroniques avec abonnements et frais de transactions.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
13. **La Régie Communale Autonome – désignation d'un membre du conseil d'administration.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
14. **Convention entre l'Echevinat de la jeunesse, le Foyer culturel de CHAUDFONTAINE et le Comité associatif de BEAUFAYS pour l'organisation d'une fête de la musique à CHAUDFONTAINE.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
15. **Intercommunales – assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire – ordres du jour.**  
Le Conseil, à l'unanimité pour les intercommunales suivantes:  
INTRADEL, ECETIA, ECETIA COLLECTIVITE, CILE, NEOMANSIO, AIDE, IGIL, GREOVA, TEC, SPI, TERRE ET FOYER  
Le conseil reporte le point pour les intercommunales suivantes:  
PUBLIFIN, CHR  
(voir délibération n° < >, pages < > et < >).
16. **Fort de CHAUDFONTAINE – cession de bail emphytéotique.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
17. **Demande de permis d'urbanisation en 7 lots pour la construction d'habitations unifamiliales et induisant la réalisation des accès introduite par le collège communal sur un bien sis avenue Paquay et square Bellevue - décision relative à la modification des voiries communales et prise de connaissance du résultat de l'enquête.**  
Le Conseil, par dix-neuf voix pour et cinq abstentions (MR+CDH/PS+ECOLO)  
(voir délibération n° < >, pages < > et < >).
18. **Convention relative à la répartition de l'intervention financière en vue de la réalisation d'un égouttage séparatif et de la réfection de voirie de la rue Wérihet à BEAUFAYS - approbation.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
19. **Conception et réalisation des aménagements de zones constitutives d'un parc public - approbation du cahier des charges et du mode de passation du marché public.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
20. **Travaux de réfection d'une partie de la toiture des ateliers de l'Echevinat des travaux.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
21. **Complexe sportif d'EMBOURG – rénovation d'une partie de la toiture au-dessus de la zone de rangement.**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

22. **Aménagement de l'esplanade du casino de CHAUDFONTAINE-SOURCE - nouveau marché en procédure négociée - approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil, par vingt voix pour et quatre abstentions (MR+PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages< > et < >).

23. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26/04/2017.**

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 26/04/2017.

A 22:30, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

## HUIS CLOS

### procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent communal – prolongation d'une suspension préventive.

Le point prévu en n°1 avant la séance publique est examiné au début du huis clos.

Madame le Conseiller Anne-Sophie BOFFÉ et Monsieur le conseiller Antoine OLBRECHT dépouillent les bulletins de vote.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

#### **1. Démission et admission à la retraite d'une employée d'administration.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

#### **2. Enseignement communal**

##### **a) nomination définitive d'un directeur d'école sans classe à temps plein**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

##### **b) interruption complète de carrière dans le cadre d'un congé parental d'une institutrice primaire et maître de philosophie et de citoyenneté temporaire (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

##### **c) mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

##### **d) mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un maître de religion catholique définitif**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

##### **e) congé pour prestations réduites pour raisons médicales de deux institutrices primaires définitives (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

##### **f) désignation temporaire de cinq institutrices primaires à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

##### **g) désignation temporaire de deux institutrices primaires à mi-temps (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**h) désignation temporaire de trois institutrices maternelles à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**i) désignation temporaire de trois institutrices maternelles à mi-temps (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**j) désignation temporaire de deux instituteurs primaires, maîtres de philosophie, de citoyenneté à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**k) désignation temporaire d'un maître de philosophie et de citoyenneté à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**l) désignation temporaire de deux maîtres de religion catholique à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**m) désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**n) désignation temporaire sur fonds propres de deux maîtres d'éducation physique et de psychomotricité à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, par vingt-et-une voix pour et trois abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- o) désignation temporaire de trois maîtres de psychomotricité sur fonds propres à temps partiel (ratification)

Le Conseil, par vingt-et-une voix pour et trois abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° <.....>, pages<.....> et <.....>).

A 22:45, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.